



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6172^e séance

Mardi 28 juillet 2009, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Somdah
	Chine	M. Lieu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/359)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/359)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Tchad des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) et M. Allam-mi (Tchad) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Victor Da Silva Angelo, Représentant spécial et chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Angelo à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/359, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Victor Da Silva Angelo. Je lui donne maintenant la parole.

M. Angelo (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité pour l'occasion qui m'est donnée de présenter le rapport (S/2009/359) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), daté du 14 juillet 2009. Il expose les faits politiques, sécuritaires et humanitaires intervenus récemment depuis le dernier rapport (S/2009/199), en date du 14 avril 2009. Le rapport comprend également une annexe qui contient un plan de travail stratégique en vue de la satisfaction des critères approuvés par le Conseil dans sa résolution 1861 (2009).

Dans le cadre de l'Accord du 13 août 2007, le Gouvernement et l'opposition démocratique sont parvenus à un consensus, le 28 mai, au sujet des lois qui réglementent respectivement le statut de l'opposition et la charte des partis politiques. Ils se sont également mis d'accord sur le Code électoral et la Commission électorale nationale indépendante. Ces accords ont permis d'accomplir des progrès importants dans le processus politique interne. La semaine dernière, les membres et le Président de la commission électorale ont prêté serment.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a entrepris un recensement général de la population le 20 mai, ce qui a permis de préparer l'enregistrement des électeurs et la délimitation des circonscriptions en prévision des élections nationales. L'appui apporté par la communauté internationale au recensement comprenait également une aide logistique de la MINURCAT. Les résultats devraient être publiés rapidement.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, le 4 mai, des groupes armés d'opposition tchadiens, regroupés au sein de l'Union des forces de la résistance, ont lancé une attaque contre le territoire tchadien depuis le Soudan. L'attaque a été repoussée par l'Armée nationale tchadienne au moyen de frappes aériennes et suite à des affrontements directs qui ont eu lieu, le 7 mai, à proximité de Am Dam et qui ont forcé les rebelles à battre en retraite. Par mesure de sécurité, la MINURCAT a transporté un certain nombre de travailleurs humanitaires de Koukou Angaraba à Goz Beida pendant le conflit armé et a intensifié les patrouilles dans tous les secteurs. En outre, la MINURCAT a appelé toutes les parties à respecter la

zone d'intervention des organismes humanitaires et le droit international humanitaire.

Pour ce qui est des relations entre le Tchad et le Soudan, mis à part l'accord de Doha signé le 3 mai par les Gouvernements tchadien et soudanais, sous les auspices du Gouvernement qatari, les récents affrontements qui ont éclaté en mai ont une fois encore détérioré les relations entre les deux pays. Malgré les déclarations faites par les deux pays, les 24 et 25 mai, dans lesquelles ils exprimaient leur appui aux efforts du Gouvernement qatari visant à mettre fin à la tension qui régnait récemment, on a assisté à une recrudescence des tensions. Les relations entre le Tchad et le Soudan ont une incidence importante sur la situation de part et d'autre de la frontière. Il est urgent de désamorcer la situation et de reprendre les initiatives diplomatiques.

Dans ces circonstances, nous avons des relations étroites avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et sommes également en contact avec les États membres du processus de Dakar pour tenter de définir les mesures de confiance nécessaires pour la prochaine réunion du Groupe de contact, qui doit se tenir dans un avenir proche.

La saison des pluies offre de nouvelles possibilités de renouveler l'engagement politique entre le Tchad et le Soudan. Les parties doivent saisir cette occasion pour réactiver le processus, notamment le mécanisme de contrôle aux frontières.

Pour ce qui est de la République centrafricaine, la situation dans la région de Vakaga dans le nord-est du pays est extrêmement instable depuis trois mois et reste un motif de grave préoccupation, d'autant que des groupes armés et des bandits continuent d'opérer dans la région. Les 6 et 21 juin, des hommes armés ont attaqué la ville de Birao. Au moins 27 personnes ont été tuées dans les affrontements et au moins 60 % des maisons de la ville ont été réduites en cendres. À ce jour, une grande partie de la population n'est pas retournée à Birao.

La MINURCAT, en étroite collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), est restée constamment en contact avec le Gouvernement de la République centrafricaine dans le but de convaincre les autorités nationales de combiner la présence militaire de la MINURCAT avec la présence accrue de représentants de l'État et le

lancement d'efforts de médiation. La MINURCAT est à présent complètement déployée dans les limites de son mandat en République centrafricaine, mais la gravité de la situation va bien au-delà de notre capacité de répondre à tous les besoins de la région dans le domaine de la sécurité. Le 1^{er} juillet, le Gouvernement a envoyé une délégation de médiation dirigée par le Ministre de l'administration territoriale. Le Ministre était accompagné d'un officier politique du BONUCA et a reçu un appui dans les domaines de la logistique et de la sécurité de la part de la MINURCAT. Les efforts de médiation initiaux ont été fructueux mais ils doivent se poursuivre.

La région de Vakaga est toujours dans une situation précaire. À ce stade, l'aide humanitaire n'est pas acheminée pour des raisons d'insécurité. La région a besoin de l'attention constante du Gouvernement de la République centrafricaine et de la communauté internationale. Cela comprend les régions de Sam Oundja et de Sikikede, qui effectivement ne disposent pour le moment d'aucune présence en matière de sécurité. Elles n'accueillent que des réfugiés et des personnes déplacées.

La MINURCAT a également travaillé en étroite collaboration avec la République centrafricaine et l'Équipe de pays des Nations Unies à Bangui pour établir un couloir humanitaire et aider 16 600 réfugiés centrafricains qui se trouvent actuellement dans le sud du Tchad. Il nous a été impossible de les atteindre depuis le Tchad à cause de la pluie. Avec la coopération du Gouvernement de la République centrafricaine, nous avons pu ouvrir un couloir humanitaire et fournir l'aide nécessaire aux réfugiés.

En ce qui concerne la situation humanitaire, au cours de la période considérée, la MINURCAT a entamé un dialogue bien structuré avec les organismes humanitaires. Ce dialogue, qui est facilité par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, se tient sur une base hebdomadaire. Il a permis une meilleure compréhension du rôle et des préoccupations de chaque partie.

Suite aux affrontements de mai, la criminalité, les actes de banditisme et l'insécurité se sont intensifiés, et ont continué de limiter la zone d'intervention des organismes humanitaires dans l'est du Tchad. Par mesure provisoire, la MINURCAT a augmenté le nombre d'escortes pour permettre d'assurer la poursuite des opérations humanitaires. Les personnels humanitaires ont été intégrés aux plans de sécurité et

d'évacuation et une formation a été mise en place au niveau local pour assurer une réponse coordonnée le cas échéant.

Le nombre d'armes légères et de munitions non explosées a augmenté. Notre unité de déminage a, en collaboration avec le Centre national de déminage tchadien et plusieurs organisations non gouvernementales, entrepris un déminage d'urgence des principaux axes routiers, ainsi que des zones d'opérations dans les environs immédiats des zones de combats précédentes et récentes. Après avoir achevé le déminage des principaux axes routiers, l'unité de déminage va maintenant déployer des équipes de déminage dans des zones d'opérations prioritaires, en particulier celles qui ont été définies comme éventuelles zones de retour des personnes déplacées.

En ce qui concerne le déploiement de la force militaire, l'effectif total s'élève à présent à 46 % du contingent autorisé. Le déploiement lent de la force a limité la capacité de la MINURCAT de réaliser efficacement le concept militaire d'opération et de fournir l'environnement sûr et sécurisé nécessaire aux personnels humanitaires, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux populations vulnérables, notamment dans les zones de retour. Par mesure provisoire, la force fournira des escortes aux organismes humanitaires jusqu'à ce qu'elle ait la capacité suffisante pour que les patrouilles deviennent la méthode d'intervention privilégiée.

Dans le même temps, la force a mis en œuvre l'Opération Pioneer du 13 au 17 juillet, augmentant ainsi de manière importante sa présence sur le terrain par le déploiement de patrouilles à pied et la présence de militaires dans des villages reculés pouvant éventuellement accueillir les personnes déplacées à leur retour. La force a également augmenté le nombre de patrouilles sur les principaux axes routiers et fait un usage intensif d'hélicoptères pour accéder à des zones autrement inaccessibles pendant la saison des pluies. Ces déploiements préventifs ont lancé la force dans des opérations expéditionnaires. Cet exercice s'est déroulé avec succès, et je peux assurer le Conseil qu'il sera répété plus fréquemment à mesure que les effectifs de la force augmenteront.

Nous manquons toujours d'hélicoptères ayant une capacité de vol nocturne accrue, et à ce jour nous ne disposons que de quatre des 18 hélicoptères militaires prévus. Le Bangladesh va déployer trois hélicoptères de manœuvre cette année, mais nous n'avons jusqu'à

présent reçu aucune garantie en ce qui concerne le reste des hélicoptères. Si cette situation inacceptable perdure, il sera nécessaire d'étudier la possibilité d'en acquérir par voie commerciale. Nous voudrions demander à ceux qui sont déjà déployés dans la force de renforcer leur présence et de prolonger leur déploiement.

Je voudrais dire quelques paroles encourageantes à propos du Détachement intégré de sécurité (DIS). Depuis octobre 2008, le DIS a assuré environ 3 000 escortes de sécurité et arrêté plus de 90 personnes soupçonnées d'être impliquées dans de nombreux crimes contre les organismes humanitaires, ainsi que 56 personnes accusées de vol à main armée et cinq personnes accusées de viol. Ces viols ont eu lieu aux alentours des camps de réfugiés.

Le taux de récupération des véhicules volés est désormais de 60 % contre 10 % avant le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS). Actuellement, le DIS effectue en moyenne environ 85 escortes et 240 patrouilles par semaine. Ce sont là d'excellents indicateurs de résultats et de motivation.

Les événements de mai ont montré que le DIS, en tant que force de police nationale, risque de devenir la cible des groupes armés d'opposition. Le Détachement a en effet subi plusieurs attaques directes perpétrées pendant et après les incursions, qui ont fait plusieurs victimes. La MINURCAT et le Gouvernement sont entièrement d'accord sur le fait que le DIS est une force de police sans mandat militaire et que son objectif premier est de protéger les personnes déplacées, les réfugiés, les travailleurs humanitaires et la population locale.

Dans l'intervalle, la police des Nations Unies va intensifier la formation sur place et en cours d'activité des éléments du DIS, y compris une formation et une certification de deux mois de 40 agents de police judiciaire. Nous continuerons également de promouvoir une étroite coopération entre le DIS et notre composante judiciaire. L'appui logistique fourni par la Mission au DIS demeure une grande faiblesse à laquelle nous essayons de remédier de toute urgence.

Le concept du DIS peut aisément s'intégrer à une réforme du secteur de la sécurité au Tchad. Toutefois, le DIS est financé par des contributions volontaires des États Membres, et le Fonds d'affectation spéciale s'épuise rapidement. D'ici à la fin octobre, le Fonds sera vide. Les membres doivent donc comprendre que la situation est très grave, et je voudrais lancer un

vibrant appel pour qu'ils continuent d'appuyer cet élément central de notre Mission. Le budget permettant au DIS de fonctionner pendant une année supplémentaire s'élève actuellement à environ 17 millions de dollars.

Je voudrais faire quelques brèves observations sur la justice et les prisons. Comme les membres du Conseil le savent, nous avons un programme important d'appui à la justice. Nous avons formé plusieurs fonctionnaires pouvant être déployés comme juges de paix et procureurs dans l'est du Tchad afin de pallier le manque de magistrats. Pendant la période à l'examen, nous avons collaboré étroitement avec le Programme des Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour faciliter le fonctionnement de tribunaux pénaux itinérants dans plusieurs zones dans l'est du Tchad. Cependant, la sécurité des autorités judiciaires continue de limiter le déploiement des juges.

Nous avons également fourni une formation sur le tas à du personnel pénitentiaire dans l'est du Tchad. Nous collaborons étroitement avec les autorités pénitentiaires tchadiennes et nous avons participé à la rédaction d'un ensemble de lois, politiques et procédures visant à aider le Gouvernement tchadien à mettre en place un système pénitentiaire professionnel. Ces mesures doivent désormais être approuvées par le Parlement. Néanmoins, les quelques prisons qui existent dans l'est du Tchad sont dans un état de délabrement avancé et doivent être rénovées d'urgence.

En ce qui concerne les droits de l'homme, la Mission continue de suivre la mise en œuvre des résolutions 1612 (2005), 1820 (2008) et 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Parmi les combattants rebelles capturés pendant les affrontements du début du mois de mai, on a dénombré 84 enfants. Tous ces enfants ont été remis à l'UNICEF afin d'être démobilisés et réinsérés. Nous félicitons le Gouvernement d'avoir pris cette initiative. Toutefois, cet événement confirme que la conscription des enfants soldats demeure un grave problème au Tchad et une priorité essentielle de notre travail.

Il y a également eu un certain nombre de cas de détention arbitraire et prolongée d'hommes, de femmes et de mineurs ainsi que des cas de violence sexiste, de mariages forcés et de violence domestique. En prévision, d'un possible élargissement de la réforme du secteur de la sécurité, nous devons préparer un programme complet de collecte des armes.

Pour ce qui est des questions politiques et civiles, je voudrais indiquer très brièvement qu'au cours des derniers mois, la MINURCAT, en coopération avec les autorités locales traditionnelles et administratives, et avec l'appui de l'Union européenne et de la Commission européenne, a lancé un programme de dialogue intercommunautaire, qui s'appuie sur le renforcement des mécanismes traditionnels de règlement des différends existants grâce à la mise en place de commissions locales de réconciliation entre les communautés, présidées à la fois par les autorités traditionnelles et par les autorités administratives.

Plus spécifiquement, le 30 juin, avec notre aide et celle des autorités locales, les chefs tribaux des Massalit et des Zaghawa ont accepté d'examiner la question des obstacles empêchant le retour des Massalit dans leurs villages d'origine. Ce groupe ethnique déplacé a désormais commencé à rentrer chez lui à temps pour la saison des semailles, ce qui laisse espérer un règlement à long terme du conflit. Tout récemment, le 15 juillet, dans un effort similaire, nous sommes parvenus à réunir deux communautés qui connaissaient un conflit grave, et elles sont convenues de vivre en paix et de mettre fin à leur querelle de longue date. Ce fait nouveau va permettre à plus de 1 000 réfugiés ayant traversé la frontière et vivant actuellement au Soudan de rentrer au Tchad dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

Ces avancées permettent d'espérer qu'il sera possible d'édifier la paix à la base. Elles favorisent également le retour des personnes déplacées qui, comme les membres du Conseil le savent, est le critère fondamental de notre stratégie.

Je voudrais à présent dire quelques mots sur le plan de travail stratégique. Comme je l'ai souligné en introduction, nous avons élaboré un plan de travail stratégique comportant les principaux critères de la Mission, ainsi que les indicateurs de progrès, les activités essentielles et certaines des conditions qui doivent être mises en place. La question du retour d'une masse critique de personnes déplacées est particulièrement intéressante, puisque ce critère suppose la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte contre l'impunité dans l'est du Tchad, ainsi que l'amélioration de la sécurité et le renforcement de l'état de droit et de l'administration civile. Tous ces aspects exigent l'appui de la communauté internationale et une bonne coordination avec les autorités nationales.

En ce qui concerne les autorités, pendant la période à l'examen, nous avons poursuivi nos contacts fréquents avec le Gouvernement centrafricain sur la situation dans notre zone d'opération. Le 13 juin 2009, le Gouvernement centrafricain a signé un amendement à l'accord sur le statut de la mission. Notre relation avec le Tchad demeure également très constructive. Toutefois, nous n'avons pas encore pu mener à bien les négociations avec le Gouvernement sur l'accord sur le statut de la mission. C'est une question très urgente et très importante pour la Mission, et nous espérons pouvoir régler certaines des questions relatives à l'imposition et au statut de la mission et parvenir ainsi à un accord sous peu.

Nous avons également maintenu des contacts étroits avec le BONUCA et la MINUAD. Afin de régler les questions de préoccupation mutuelle, nous avons coopéré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine et avons organisé des réunions bilatérales et trilatérales entre les équipes de pays des Nations Unies au Tchad, en République centrafricaine et au Cameroun. Nous avons également organisé une réunion intermissions entre la MINURCAT, la MINUAD, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le BONUCA, afin d'améliorer la coordination entre ces missions et de trouver des synergies.

Pour optimiser les efforts et éviter les doubles emplois, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à N'Djamena ont également commencé à élaborer un cadre stratégique intégré du système des Nations Unies au Tchad indiquant les activités de consolidation de la paix dans ce pays. Ce cadre devrait être prêt d'ici à octobre 2009 et devrait être considéré comme un modèle d'intégration dans une configuration sans mission intégrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Angelo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Lacroix (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Victor Da Silva Angelo, pour son exposé très détaillé et très complet. La situation au Tchad et en République centrafricaine reste porteuse de nombreux défis pour le Conseil de sécurité et l'ONU en général. Je voudrais brièvement commenter sur certains de ces défis.

Premièrement, il est important d'achever le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et aussi de s'assurer du bon fonctionnement du Détachement intégré de sécurité (DIS). Jusqu'ici la transition entre la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et la MINURCAT s'est plutôt bien passée, notamment grâce au caractère progressif du retrait des contingents européens, grâce aussi aux efforts du Département des opérations de maintien de la paix, aux efforts sur place et à la bonne coordination entre toutes les parties. Mais, comme l'a dit M. Angelo, il est essentiel que le déploiement de la MINURCAT s'accélère et soit mené à son terme. À cette fin, nous appelons tous les États à confirmer leurs engagements ou à en prendre de nouveaux.

La France, à titre national, a annoncé qu'elle maintiendrait un bataillon logistique en plus de son détachement de soutien au bataillon togolais de Birao et de l'appui plus général apporté par le biais du dispositif Épervier. Il est aussi indispensable que l'ONU respecte les engagements conclus avec le Tchad concernant les délais de la construction d'infrastructures aéroportuaires, et aussi les engagements qui ont été conclus avec l'Union européenne.

Sur le Détachement intégré de sécurité, nous nous réjouissons qu'il ait pu être totalement déployé, qu'il assure la sécurité dans 12 camps de réfugiés, dans certaines villes de l'est du Tchad et aussi qu'il escorte de nombreux convois humanitaires – d'après le rapport du Secrétaire général (S/2009/359), 2 600 escortes entre octobre 2008 et mai 2009. Ceci étant, nous sommes préoccupés par certains problèmes disciplinaires, certains problèmes de comportement concernant quelques personnels du DIS, cela mérite bien entendu de la vigilance.

Pour assurer le meilleur fonctionnement du DIS, il est aussi important que l'articulation et la coopération entre le DIS et la MINURCAT fonctionnent au mieux, et notamment que la MINURCAT apporte le soutien logistique nécessaire au DIS. La bonne synergie entre ces deux composantes est indispensable pour que le DIS puisse accomplir sa mission, mais aussi pour la crédibilité de l'ONU en général et en particulier auprès des autorités tchadiennes.

Le deuxième défi que je voudrais brièvement commenter, c'est la protection des populations et des travailleurs humanitaires dans un contexte sécuritaire qui reste très incertain. Comme l'indique le rapport du

Secrétaire général, le climat sécuritaire au Tchad et en République centrafricaine reste tendu.

Tout d'abord, la tension qui caractérise les relations entre le Tchad et le Soudan est très préoccupante, et nous appelons ces deux pays à mettre en œuvre leurs engagements et à s'abstenir de toute provocation, de toute action susceptible d'entraîner une escalade. En particulier, les violations des espaces territoriaux et les soutiens aux groupes rebelles doivent cesser.

Par ailleurs, davantage d'efforts doivent être faits pour lutter contre le banditisme. Au Tchad comme en République centrafricaine, les attaques contre le personnel humanitaire restent à un niveau très élevé. Les chiffres du rapport du Secrétaire général sont, sur ce point, très préoccupants. Je rappelle qu'ils font état de 152 attaques en cinq mois, et je rappelle aussi que ce sont également les membres du DIS qui sont attaqués, comme en a témoigné la mort de trois membres du DIS en avril, mai et juin derniers.

En République centrafricaine, la montée des tensions ethniques a aussi provoqué une insécurité accrue. Nous nous félicitons de la manière dont la MINURCAT a accompli son mandat, notamment de l'aide apportée aux travailleurs humanitaires lors des attaques des 6 et 21 juin derniers.

Nous encourageons la MINURCAT, en collaboration avec les autorités tchadiennes, à poursuivre son action afin que cessent les violations de droits de l'homme, et en particulier le recrutement d'enfants par les groupes armés, ainsi que les violences sexuelles.

Enfin, troisième défi : il faut bien entendu continuer de pousser les diverses parties à participer de bonne foi aux processus politiques. Tout d'abord, il est essentiel que le Tchad et le Soudan rejoignent le processus de Dakar et règlent leurs problèmes de voisinage.

S'agissant du processus politique interne au Tchad, nous nous félicitons des progrès de la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007, notamment grâce à la finalisation d'un code électoral, d'une Commission électorale nationale indépendante et aussi grâce à l'adoption de lois sur le statut de l'opposition et les partis politiques. Le lancement d'un recensement, étape indispensable dans la préparation des élections, est un développement notable, et nous souhaitons que ce mouvement positif se poursuive.

En République centrafricaine aussi, il est essentiel que le processus de paix se poursuive, et je voudrais en particulier mentionner l'importance, dans ce contexte, de la poursuite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Pour finir, je voudrais remercier à nouveau le Représentant spécial du Secrétaire général, rendre hommage à son travail et au travail de toute son équipe, et saluer le plan de travail stratégique présenté dans le rapport du Secrétaire général – plan de travail stratégique qui nous paraît parfaitement convenir aux objectifs et à la situation.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Angelo de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/359).

Le Costa Rica se félicite de l'élaboration du plan de travail stratégique pour la Mission qui sera un instrument fort utile pour évaluer ses progrès. Nous estimons que ces critères de référence sont un ajout utile, de même que la description des activités prévues pour réaliser ces objectifs. Nous appuyons tout particulièrement la décision de rajouter un nouveau critère relatif à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Comme nous l'avons déjà dit, le retour volontaire, digne, durable et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans l'est du Tchad, objectif fondamental du déploiement de la MINURCAT, ne pourra être réalisé que si l'on s'attaque aux causes profondes des conflits dans chacun des pays et dans l'ensemble de la sous-région. Ce nouveau critère relatif à la paix et à la sécurité répond à cette nécessité et est un pas important qui nous aidera à mieux comprendre que les objectifs de la MINURCAT dépendent du règlement du conflit interne au Tchad et de l'amélioration des relations entre ce pays et le Soudan.

Le Costa Rica convient avec le Secrétaire général que, pour satisfaire les critères de la MINURCAT, il est nécessaire, en plus de la bonne exécution de ces mesures, que le Gouvernement tchadien, les groupes armés d'opposition, les pays de la région et la communauté internationale prennent d'autres mesures concrètes. Le Gouvernement tchadien a la responsabilité de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Syrte et de promouvoir un processus politique global sans exclusive avec toutes les parties. Comme l'a dit le Secrétaire général au

paragraphe 62 de son rapport précédent sur la MINURCAT (S/2009/199), pour donner toutes ses chances au processus de réconciliation, il importe que l'opposition dans son ensemble, politique et armée, y soit associée.

À cet égard, nous demandons à toutes les parties au conflit interne au Tchad de s'engager sur la voie du dialogue et de la réconciliation nationale, dans le cadre de l'Accord de Syrte et de l'accord du 13 août 2007. Nous prenons bonne note des progrès réalisés au cours des derniers mois dans la mise en œuvre de cet accord et dans la préparation des élections.

Nous nous félicitons également de la signature du traité entre trois groupes rebelles et le Gouvernement tchadien, il y a quelques jours, à Tripoli, en vertu duquel la coalition des groupes armés a renoncé à la lutte armée et s'est engagée à dialoguer, exemple que d'autres groupes armés peuvent imiter.

Nous exhortons le Gouvernement tchadien à envisager toutes les possibilités de réconciliation, y compris à accepter la mission de bons offices du Secrétaire général afin de faciliter le dialogue, et nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général aux acteurs régionaux et aux membres du Conseil qui peuvent exercer une influence sur les parties afin de les inciter à s'engager en faveur du règlement politique de leurs différends.

Sur le plan régional, nous rappelons une fois de plus l'appel lancé aux Gouvernements tchadien et soudanais pour qu'ils renoncent aux provocations politiques et militaires habituelles. Il est temps qu'ils cessent de saper le travail de la communauté internationale, mettent fin à l'appui apporté aux groupes rebelles et consacrent leur énergie à œuvrer pour instaurer la confiance et normaliser leurs relations. Nous espérons que le Groupe de contact de Dakar se réunira bientôt, et nous soutenons les efforts consentis par le Gouvernement qatarien pour promouvoir de meilleures relations entre les deux pays. Cependant, il convient de souligner que la responsabilité ultime incombe aux gouvernements de ces deux pays, appelés à démontrer la volonté politique d'honorer leurs engagements et de respecter les accords.

Mon pays est vivement préoccupé par la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme qui règne au Tchad, notamment par l'importance des cas de violence sexuelle, notamment ceux commis par des membres des forces armées tchadiennes. Nous sommes

également alarmés par le recrutement des enfants. Nous appuyons les mesures et les initiatives lancées par la MINURCAT ainsi que d'autres partenaires nationaux et internationaux pour faire face à ce problème de recrutement et d'utilisation des enfants, améliorer le système judiciaire et attirer l'attention sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

Nous condamnons catégoriquement les attaques perpétrées contre le personnel humanitaire et nous jugeons essentiel de mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes.

Nous nous félicitons que le rapport contienne des exemples concrets de promotion du dialogue et de la réconciliation au niveau des communautés locales, partie essentielle du mandat, et nous encourageons la Mission à poursuivre ses efforts et à proposer de nouvelles façons d'appuyer et de renforcer plus encore la capacité de la MINURCAT en la matière.

Nous sommes satisfaits de l'achèvement du déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS) et nous espérons que l'on renforcera les processus de formation théorique et pratique des membres du DIS par la MINURCAT. Nous soutenons également la création du Bureau de la protection et des escortes visant à améliorer la coordination entre la communauté humanitaire, la MINURCAT et les services de sécurité.

Enfin, nous tenons à faire part de notre préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine, en particulier l'augmentation des conflits entre groupes ethniques. Nous appuyons les actions de la MINURCAT dans sa zone d'opérations afin d'améliorer le climat de sécurité, et nous espérons que la coordination avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) sera renforcée afin de traiter du problème du retour de la violence au nord-est de la République centrafricaine.

M. Somdah (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial, M. Victor Angelo, pour son exposé sur l'évolution de la situation à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine.

La situation sécuritaire et humanitaire à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine reste préoccupante en raison de la poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales et les

groupes armés. Ma délégation condamne de nouveau l'attaque perpétrée, le 4 mai 2009, par les groupes armés regroupés sous la bannière de l'Union des forces de la résistance. Nous réitérons notre appel à l'ensemble des parties, en particulier les mouvements armés, à renoncer à toute solution militaire à la crise et à respecter leurs engagements, notamment l'Accord de Syrte d'octobre 2007.

La situation d'insécurité continue d'être une source de préoccupation majeure et compromet l'action humanitaire. Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement tchadien, soutenu par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), a pu rendre effectif le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), et renforcer ainsi la sécurité dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Nous encourageons les partenaires à continuer d'apporter un soutien logistique conséquent au DIS pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.

Un fait encourageant est la signature, ce 25 juillet à Tripoli, d'un accord de paix entre le Gouvernement tchadien et le Mouvement national qui prévoit la fin des hostilités ainsi que la réinsertion des combattants dudit Mouvement dans l'armée tchadienne et celle de ses cadres dans l'administration.

Sur le plan politique, nous sommes encouragés par les progrès enregistrés, notamment le consensus relatif à des projets de loi concernant respectivement le statut de l'opposition et la charte des partis politiques, ainsi que l'approbation des décrets d'application des lois relatives au Code électoral et à la Commission électorale nationale indépendante. Nous saluons la conduite du recensement général de la population, qui constitue également une étape décisive, en vue de l'organisation et de la tenue des élections générales. Les parties se doivent de maintenir un dialogue et une concertation constants pour résoudre toute question de désaccord.

S'agissant de la République centrafricaine, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation sécuritaire au nord-est du pays, du fait de la recrudescence des actes de banditisme, des violences intertribales ainsi que des attaques de groupes armés, qui accentue le nombre de réfugiés et limite l'acheminement de l'aide humanitaire. Il est capital que l'ensemble des parties respectent les décisions auxquelles elles sont parvenues à l'issue du dialogue politique inclusif de décembre 2008. Nous les

encourageons à poursuivre sur la voie d'une véritable réconciliation nationale afin de permettre au processus politique d'avancer, dans la perspective des élections législatives et présidentielles de 2010.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder une attention particulière à la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine, surtout au nord, au nord-ouest et au centre nord.

Concernant la situation sous-régionale, nous demeurons convaincus que la solution à la situation de crise et d'instabilité au Tchad passe par une coopération étroite et effective des États de la région. Nous continuons d'encourager le Tchad et le Soudan à améliorer leurs relations bilatérales, à coopérer pleinement afin de mettre fin aux activités des groupes armés illégaux, conformément aux engagements pris dans l'Accord de Dakar, et celui de Doha du 3 mai 2009. Nous les exhortons en particulier à éviter tout acte de nature à alimenter les tensions entre les deux États.

S'agissant du déploiement de la composante militaire de la MINURCAT, nous exhortons la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour assurer le déploiement effectif de la composante militaire de la MINURCAT, et la rendre opérationnelle en la dotant des moyens logistiques nécessaires au succès de son mandat. Ma délégation prend bonne note du plan de travail stratégique de la MINURCAT et nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général concernant les conditions préalables au retrait de la Mission, qui requièrent à la fois un engagement constant des gouvernements de la région, la résolution des facteurs potentiels d'insécurité et d'instabilité à la frontière entre le Tchad et le Soudan, ainsi que l'appui de la communauté internationale.

Pour finir, nous invitons la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier, au regard du niveau encore très élevé d'insécurité, au Tchad et en République centrafricaine, à rester mobilisés pour apporter un appui conséquent aux efforts respectifs des gouvernements de ces deux pays.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous voudrions également remercier M. Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé et pour avoir présenté le rapport sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/359).

Malheureusement, la situation sécuritaire reste compliquée. Les activités des groupes armés rebelles continuent de déstabiliser la situation dans l'est du Tchad. La situation dans le nord-est de la République centrafricaine a été compliquée par la grave crise humanitaire actuelle. Dans ces circonstances, la fourniture de l'aide extérieure et le rôle constant de chef de file que joue l'ONU restent essentiels. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, selon lequel c'est au Gouvernement tchadien qu'incombe au premier chef la stabilisation de l'est du pays.

Nous saluons les progrès accomplis par le Gouvernement tchadien dans la mise en œuvre des accords conclus avec l'opposition politique. La stabilisation au Tchad et dans l'ensemble de la sous-région sera impossible si les relations entre ces pays et le Soudan ne s'améliorent pas. Dans ces circonstances, nous sommes préoccupés par les incursions d'avions tchadiens signalées au Soudan et par les frappes aériennes survenues dans l'ouest du Darfour le 16 juillet. Nous estimons que les deux pays doivent montrer leur volonté politique de normaliser leurs relations bilatérales, ce qui serait dans l'intérêt des peuples soudanais et tchadien et de l'ensemble de la sous-région, en particulier, étant donné que les mécanismes et la base nécessaires aux négociations existent déjà. Il est nécessaire de continuer à progresser vers la mise en œuvre de l'accord de Dakar, et les efforts diplomatiques doivent redoubler afin de reprendre les travaux du Groupe de contact créé en vertu de cet accord.

Nous saluons les activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, auxquelles la Russie participe activement. Nous nous félicitons de la conclusion des préparatifs, avec l'aide de la MINURCAT, et du déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans l'est du Tchad. Outre le fait qu'elle fournit l'appui logistique nécessaire et qu'elle forme actuellement le DIS, il importe également selon nous d'œuvrer à la coordination des activités de la MINURCAT, du DIS et des forces de sécurité tchadiennes.

Nous estimons que les composantes militaires de la Mission devraient atteindre leurs effectifs complets d'ici la fin de l'année. Nous espérons également que les pays fournisseurs de contingents fourniront les unités aériennes nécessaires à la Mission car, pour le moment, l'unité d'aviation russe subit le plus gros du fardeau. L'unité russe continuera bien sûr de remplir ses fonctions, conformément au mandat.

En ce qui concerne la question des critères pour la MINURCAT, ils sont un élément important pour évaluer l'efficacité de cette opération de l'ONU. De notre point de vue, au cours de l'élaboration de ces critères, la Mission a mené les consultations nécessaires avec toutes les parties intéressées, en particulier le Gouvernement tchadien.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais également remercier le Représentant spécial Victor Da Silva Angelo pour son exposé instructif.

À cette occasion, je voudrais rendre hommage au regretté Président de la République gabonaise, Omar Bongo, qui a apporté une contribution si précieuse à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région dont nous parlons aujourd'hui.

La situation sécuritaire explosive au Tchad et en République centrafricaine est un motif de grave préoccupation pour nous tous. Les attaques perpétrées par les forces rebelles se poursuivent dans l'est du Tchad. La violence et le banditisme des groupes armés se sont intensifiés dans le nord-est de la République centrafricaine et les armes légères continuent de proliférer. Le processus politique de recherche de la stabilité est essentiel pour garantir la sécurité. Les Gouvernements des deux pays – le Tchad et la République centrafricaine – méritent des louanges pour les efforts qu'ils ont déployés afin de nouer un dialogue politique avec les groupes rebelles. De son côté, le Gouvernement tchadien a signé un accord de paix avec trois groupes rebelles à Tripoli, le 26 juillet – il y a tout juste deux jours. L'appui précieux de la Libye est très important.

Nous trouvons également encourageants les progrès réalisés dans le processus électoral depuis que le Gouvernement tchadien a lancé un recensement général de la population en mai. Nous espérons que les élections parlementaires prévues, l'année prochaine, et les élections présidentielles prévues, l'année suivante, seront comme prévu libres et régulières.

Le Gouvernement de la République centrafricaine est également en train d'élaborer des cadres juridiques et institutionnels pour les élections parlementaires et présidentielles à venir. Nous nous félicitons de ces avancées. Je ne doute pas que le dialogue politique entre le Gouvernement, l'opposition et les groupes rebelles continuera d'être favorisé et renforcé.

Cette sécurité si instable a des conséquences sur la situation humanitaire au Tchad et en République

centrafricaine. Un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées ont des difficultés à accéder à l'aide humanitaire nécessaire. La communauté internationale doit être plus active et généreuse dans la fourniture de l'aide humanitaire dans la région.

De son côté, le Japon a déboursé environ 10 millions de dollars, ces derniers mois, par l'intermédiaire de programmes d'aide humanitaire de l'ONU au Tchad et 4,5 millions de dollars supplémentaires pour l'aide humanitaire en République centrafricaine.

Les tensions entre le Soudan et le Tchad sont une autre source de préoccupation pour la stabilité dans la région. Nous demandons instamment aux deux pays de respecter l'accord de Doha pour améliorer leurs relations et régler les différends par le dialogue. À cette fin, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à mettre immédiatement fin aux hostilités et à reprendre le processus de paix de Dakar. Nous appuyons et encourageons les efforts constants et actifs de médiation et de consolidation de la confiance entrepris par les pays de la région.

La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a un rôle essentiel à jouer dans la stabilisation de la région en reprenant les activités jusqu'alors assurées par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne. Le Japon est préoccupé par le retard dans le déploiement, qui reste inférieur à 50 % des effectifs autorisés par le mandat. Il peut y avoir un risque de déficiences si la rotation des contingents n'est pas compensée par le déploiement de nouveaux effectifs fiables. Nous remercions les pays fournisseurs de contingents pour leur contribution, mais nous avons besoin d'un appui plus important. Je demande instamment à toutes les parties concernées de faire de leur mieux pour accélérer des transitions cohérentes dans le déploiement des effectifs.

Il importe également d'appuyer le renforcement des capacités de la police et des institutions judiciaires tchadiennes. Je lance un appel à contribution pour appuyer le Détachement intégré de sécurité qui doit être déployé sans tarder, afin de renforcer la sécurité, en collaboration avec la MINURCAT. Nous saluons les efforts en cours pour renforcer les institutions judiciaires tchadiennes et l'état de droit. Ces efforts sont essentiels pour défendre les droits de l'homme et protéger les femmes et les enfants.

Je voudrais terminer en exprimant notre gratitude aux membres de la MINURCAT pour leur travail dévoué et la direction avisée de M. Angelo. La MINURCAT a besoin de tout l'appui possible pour honorer ses responsabilités fondées sur le cadre de travail stratégique et les critères établis.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Victor Da Silva Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé très complet. Je voudrais également le féliciter pour la manière dont il a dirigé la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dans des circonstances difficiles, en particulier pendant les attaques des groupes d'opposition, au mois de mai.

L'Autriche condamne fermement la nouvelle escalade de la violence. Il s'agit de la quatrième incursion importante de groupes armés d'opposition tchadiens traversant la frontière depuis le Soudan. Ceci a une fois encore mené à une détérioration temporaire de la situation sécuritaire dans l'est du Tchad. Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles le recrutement par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et d'autres mouvements – volontaire et involontaire – augmente dans les camps de réfugiés. Un règlement politique demeure la seule solution viable. Des progrès doivent être enregistrés à tous les niveaux avec l'opposition armée et avec l'opposition politique et améliorer les relations entre le Tchad et le Soudan doivent s'améliorer.

Pour ce qui est du dialogue politique interne entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique, l'Autriche se félicite des progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août. L'établissement de la Commission électorale nationale indépendante ouvre désormais la voie aux élections, qui, nous l'espérons, auront lieu en juin 2010. Nous pensons que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pourrait jouer un rôle d'appui dans le processus électoral, ce qui devrait par conséquent être accepté si le Gouvernement tchadien en fait la demande. L'Autriche se félicite également des activités de la MINURCAT pour régler les conflits localisés dans l'est du Tchad.

Des efforts doivent aussi être déployés pour que les groupes armés réintègrent le processus démocratique. Trois groupes ont signé un accord de paix avec le Gouvernement tchadien à Tripoli le week-

end dernier. Cela montre que le processus de Syrte reste ouvert. Nous espérons que des progrès seront possibles afin de ramener le principal groupe rebelle, l'Union des forces de la résistance, à la table de négociation. Nous voudrions saluer les efforts du Gouvernement libyen à cet égard. Il sera essentiel de veiller à la poursuite de la mise en œuvre de ces accords.

Nous sommes vivement préoccupés par la persistance de mauvaises relations entre le Soudan et le Tchad. La signature d'un accord à Doha, le 3 mai, nous avait laissé entrevoir une lueur d'espoir, mais, l'incursion de groupes armés au-delà de la frontière qui a suivi cet accord a montré une fois de plus le caractère tendu et imprévisible de la situation en matière de sécurité entre ces deux pays. Il a été proposé à plusieurs reprises que les forces tchadiennes et soudanaises assurent un contrôle conjoint de la frontière. L'Autriche estime qu'il s'agit d'une proposition intéressante, et nous voudrions connaître l'opinion du Représentant spécial sur ce point.

Les relations entre le Soudan et le Tchad ont un impact direct sur l'évolution de la situation dans toute la région. Tous les acteurs régionaux et internationaux devraient faire usage de leur influence pour que la situation s'améliore. C'est pourquoi nous constatons également avec satisfaction que la question de l'amélioration de la situation générale de la paix et de la sécurité dans la région constitue désormais l'un des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT.

L'Autriche voudrait aussi souligner l'importance des activités que mène la MINURCAT en matière de surveillance de la situation des droits de l'homme dans l'est du Tchad. Nous sommes préoccupés par la multiplication d'informations faisant état d'attaques contre le personnel humanitaire, de violences sexuelles et d'enlèvements d'enfants dans les camps de personnes déplacées. Des efforts devraient être déployés pour empêcher que les enfants démobilisés ne soient à nouveau recrutés par des groupes rebelles. Toutes les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Pour ce qui est des personnes déplacées, faciliter leur retour et leur réinstallation volontaires et dans des conditions sûres et durables est une mission essentielle du mandat de la MINURCAT. Nous croyons comprendre que ces retours se heurtent constamment à

des obstacles et sont difficiles à quantifier en raison des habitudes migratoires. Compte tenu du caractère instable de la situation en matière de sécurité, il demeure difficile de créer un environnement propice aux retours. En outre, des solutions autres que le retour et la réinstallation doivent encore être identifiées. Nous espérons que ces aspects complémentaires seront intégrés au premier critère.

L'Autriche accueille avec satisfaction la formation et le déploiement des agents de police du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans l'est du Tchad, qui ont permis d'améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés et dans certaines villes clefs. Nous saluons les efforts déployés par les autorités tchadiennes pour gérer les cas d'indiscipline enregistrés récemment, et nous attendons avec intérêt de connaître prochainement le résultat de l'évaluation complète du DIS.

Nous continuons de penser que le Tchad revêt une importance clef pour la stabilité de l'ensemble de la région. Comme les membres le savent, l'Autriche a déployé environ 130 soldats à la MINURCAT. Un ressortissant autrichien, l'Ambassadeur Georg Lennkh, occupe les fonctions de Représentant spécial de la Présidence de l'Union européenne pour le dialogue politique au Tchad. L'Autriche apprécie vivement tous les efforts déployés par la MINURCAT et l'équipe de pays des Nations Unies et se félicite des critères et du calendrier pour mesurer les progrès présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/359).

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais moi aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Angelo de son exposé de ce matin. Nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour assurer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans ces pays. Les États-Unis remercient également les Gouvernements tchadien et centrafricain de l'appui qu'ils apportent à la MINURCAT et de leur détermination à assurer l'accès des organisations humanitaires aux personnes qui en ont le plus besoin.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer brièvement quatre questions, à savoir le déploiement de la MINURCAT, les activités de la police spéciale tchadienne formée par les Nations Unies, la recrudescence de la violence en République

centrafricaine, et la détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan.

Premièrement, nous sommes conscients des difficultés rencontrées par le déploiement de la Mission au Tchad et en République centrafricaine, et nous savons également que quatre mois seulement se sont écoulés depuis le transfert d'autorité, le 15 mars, de la Force de l'Union européenne à la MINURCAT. Toutefois, nous sommes préoccupés de constater que le déploiement des troupes a été gêné par les retards concernant l'achat du matériel appartenant aux contingents. Le niveau actuel de déploiement qui correspond à 46 % des effectifs autorisés est insuffisant pour assurer le degré de sécurité et d'aide prévu dans le mandat de la MINURCAT.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant au fait que toute brèche dans le dispositif de sécurité, de quelque durée qu'elle soit, place la Mission dans une position de vulnérabilité qui est inacceptable. Les États-Unis continueront d'offrir des programmes d'équipement et de formation aux contingents africains qui sont déployés. Nous prions instamment tous les organismes appuyant le déploiement de prendre immédiatement des mesures pour accélérer l'arrivée des contingents et pour veiller à ce qu'ils soient dûment formés et équipés pour mettre en œuvre le mandat de la MINURCAT.

Deuxièmement, nous constatons avec satisfaction que les activités de la police spéciale tchadienne formée par les Nations Unies, le Détachement intégré de sécurité (DIS), ont permis d'améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et aux alentours. Toutefois, nous demeurons préoccupés par le manque de formation et d'équipement du DIS. Les attaques perpétrées récemment contre le DIS montrent malheureusement que ce dernier doit améliorer ses capacités de se défendre contre des bandits armés.

Plusieurs cas de manquements graves à la discipline ont également été recensés au sein du DIS, et nous nous félicitons que les mesures appropriées aient été prises en ce qui concerne ces cas. Nous estimons qu'il serait bénéfique que le DIS reçoive une nouvelle formation des Nations Unies sur le maniement des armes et sur la conduite des agents de police. Nous attendons avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires de la part du Département des opérations de maintien de la paix sur son évaluation du DIS.

Troisièmement, nous sommes profondément préoccupés par la violence croissante en République centrafricaine provoquée par les conflits interethniques, le banditisme et l'absence d'ordre public. Les déplacements de populations dans la région de Birao ont augmenté. Le mandat de la MINURCAT dans le nord-est de la République centrafricaine consiste à mener des opérations limitées afin d'extraire les civils et les travailleurs humanitaires en danger et à protéger le personnel et le matériel des Nations Unies. Nous exhortons la MINURCAT à renforcer au maximum sa capacité de protéger les civils et les acteurs humanitaires dans cette zone en veillant à ce qu'à tout moment les effectifs déployés à Birao soient au complet et en augmentant le nombre de patrouilles effectuées.

Quatrièmement, l'insécurité provoquée par les opérations des groupes armés au Tchad et au Soudan compromet la paix et la sécurité de toute la région. Nous exhortons le Tchad et le Soudan à s'efforcer d'apaiser les tensions et de coopérer dans la mise en œuvre de l'accord de Doha et des accords précédents visant à normaliser les relations entre les deux pays. Ces deux Gouvernements doivent cesser tout appui militaire et logistique aux groupes armés opérant sur leur territoire respectif.

Pour terminer, Je voudrais réaffirmer notre plein appui à la MINURCAT. La Mission travaille dans le cadre d'un conflit régional compliqué et d'une situation fragile en matière de sécurité qu'aucun acteur ne peut régler à lui seul. Nous encourageons vivement les acteurs régionaux, tels que l'Union africaine et la Ligue des États arabes, de même que les États Membres régionaux, à utiliser leurs bons offices pour influencer les Gouvernements tchadien et soudanais pour qu'ils respectent les accords de paix en vigueur, mettent un terme à leur appui aux groupes rebelles et prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger et aider les citoyens vulnérables à l'intérieur de leurs frontières.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Angelo, pour son exposé sur l'activité de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Nous saluons la participation des Représentants permanents de la République centrafricaine et du Tchad à la présente séance.

La situation en République centrafricaine et au Tchad est, à notre avis, fort préoccupante. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix en République centrafricaine. Nous notons que le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice en République centrafricaine s'est engagé à déposer les armes et à entamer un dialogue avec le Gouvernement. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Gouvernement et les autres participants. Nous espérons que les élections présidentielles prévues dans ce pays auront lieu sans heurts et comme prévu et demandons à la communauté internationale de fournir le matériel et l'assistance technique nécessaires.

Nous appuyons le renforcement de la MINURCAT, en coordination avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et espérons que cela permettra d'apporter une assistance plus substantielle au Gouvernement centrafricain dans le domaine du maintien de la paix et de la stabilité et de la promotion du développement économique et social.

Nous suivons de près la situation au Tchad. Nous nous félicitons du consensus auquel le Gouvernement tchadien et les partis d'opposition sont parvenus au sujet du cadre législatif pour les élections et la Commission électorale nationale indépendante. Nous encourageons les deux parties à poursuivre le dialogue et à réaliser une réconciliation nationale globale. Nous notons avec plaisir que, le 26 juin, trois groupes rebelles – l'Union des Forces pour la démocratie et le développement, le Mouvement national pour le renouveau et le Front pour le salut de la République – ont signé un accord de paix avec le Gouvernement tchadien, et nous remercions la Libye pour ses bons offices à cet égard. Nous condamnons l'Union des forces de la résistance (UFR) pour ses attaques début mai contre l'est du Tchad, et demandons instamment à l'UFR de régler ses différends par la voie politique et la négociation.

La Chine est fortement préoccupée par les relations entre le Tchad et le Soudan. Nous espérons que les deux parties pourront continuer de faire preuve de retenue et d'empêcher la situation de se détériorer. Nous espérons que les deux parties pourront apaiser leurs préoccupations et régler leurs problèmes par la voie du dialogue. Pour sa part, la communauté internationale doit déployer de plus amples efforts pour promouvoir la paix et la négociation. Il y a peu, le Représentant spécial du Gouvernement chinois pour

l'Afrique, l'Ambassadeur Liu Guijin, s'est rendu aussi bien au Tchad qu'au Soudan afin de contribuer à l'amélioration des relations entre ces deux pays. Nous continuerons de travailler avec la communauté internationale afin d'améliorer la situation dans la région.

La Chine se félicite des progrès réalisés d'agissant du déploiement de la MINURCAT. Nous saluons ses efforts visant à aider le Gouvernement tchadien à mettre en place le Détachement intégré de sécurité, qui, à notre avis, contribuera à améliorer les conditions de sécurité dans les camps de réfugiés dans l'est du Tchad. Nous espérons que la MINURCAT poursuivra ses efforts et coopérera étroitement avec les pays d'accueil afin d'achever son déploiement dès que possible.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je tiens à remercier M. Angelo pour son exposé. Ma délégation est vivement préoccupée par la situation tendue dans l'est du Tchad, en particulier à la suite des opérations militaires par les groupes rebelles contre les forces gouvernementales en mai dernier. Nous trouvons également inquiétante la détérioration des conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et dans le nord-est de la République centrafricaine, ainsi que la montée des tensions dans les relations entre le Tchad et le Soudan.

Par ailleurs, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique en ce qui concerne le cadre législatif pour les élections et le recensement. Nous tenons à demander à toutes les parties concernées de profiter de cette dynamique positive pour promouvoir un processus politique complet et sans exclusive au Tchad, permettant ainsi de trouver une solution durable au conflit actuel dans ce pays. Nous demandons également au Tchad et au Soudan de faire preuve de la plus grande retenue, de désamorcer la crise actuelle et de véritablement mettre en œuvre l'Accord de Dakar, ainsi que les autres accords pertinents.

Nous tenons à réaffirmer notre plein appui à la MINURCAT dans l'exercice de son mandat conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité. Compte tenu des ressources limitées dont dispose la MINURCAT, nous demandons aux bailleurs de fonds et aux pays fournisseurs des contingents de

fournir les ressources nécessaires, ainsi que les moyens militaires pour accélérer le déploiement complet de la MINURCAT.

Malgré des défis considérables, la MINURCAT a contribué considérablement non seulement à la gestion et au règlement des conflits au Tchad, mais a également facilité l'acheminement de l'assistance humanitaire dans ses zones d'opération. Nous notons avec satisfaction que la MINURCAT aide le Gouvernement tchadien à former et à déployer le Détachement intégré de sécurité, qui a permis d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

Nous nous félicitons de la coopération étroite et des consultations entre la MINURCAT et les Gouvernements tchadien et centrafricain, en particulier pour ce qui est de la conclusion de l'Accord sur le statut de la Mission. Nous pensons que, pour que la MINURCAT s'acquitte avec succès de son mandat, cette coopération doit être renforcée.

Pour terminer, nous appuyons le plan de travail stratégique élaboré par la MINURCAT, et nous sommes d'accord avec les observations du Secrétaire général sur les critères d'une stratégie de sortie de la Mission. Nous espérons que la MINURCAT et les Gouvernements tchadien et centrafricain travailleront étroitement ensemble en préparation de cet objectif et dans le but de renforcer la paix et la stabilité dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et dans toute la région.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/359) et le Représentant spécial Angelo pour son exposé.

Comme les autres membres, la Turquie est préoccupée par les événements regrettables qui se sont produits au cours des trois derniers mois et qui n'ont fait qu'aggraver une situation humanitaire déjà précaire. Il est clair que les attaques par les groupes armés d'opposition tchadiens et les tensions entre N'Djamena et Khartoum ont ensemble instauré un climat qui rend le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) encore plus compliqué.

Les progrès accomplis jusqu'à présent par la MINURCAT pour être pleinement opérationnelle méritent d'être soulignés. Nous espérons que, comme c'est le cas pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de l'autre côté de la

frontière, la MINURCAT pourra déployer l'ensemble de ses effectifs autorisés avant la fin de l'année. Au fil du processus, il importera de veiller à ce qu'il n'y ait aucun vide à cause de retards pris dans le déploiement.

Le déploiement complet du Détachement intégré de sécurité (DIS) représente un succès remarquable. La Turquie se félicite du surcroît de sécurité ainsi assuré. La MINURCAT devra continuer de soutenir le DIS sur les plans logistique, technique et opérationnel alors qu'il assume de plus en plus de responsabilités et travaille à devenir pleinement opérationnel. Gardant à l'esprit que la MINURCAT ne peut rester dans le pays à jamais, le Gouvernement tchadien devra aussi faire davantage à l'appui du DIS.

En dernière analyse, que ce soit au moyen du DIS ou de leurs forces armées, les autorités tchadiennes devront en fin de compte assumer l'entière responsabilité de la situation sécuritaire dans cette partie du pays. Il importe donc que le Gouvernement tchadien s'efforce sincèrement de créer un cadre politique qui permette de faire efficacement front aux sources du conflit dans l'est du pays.

L'accord atteint voici seulement quelques jours à Tripoli entre le Gouvernement tchadien et le Mouvement national est un pas fort bienvenu dans le bon sens. Nous espérons qu'à l'aide des efforts de médiation en cours, le Gouvernement tchadien peut s'appuyer sur cet élan et lancer un processus politique inclusif et global qui permettra de faire rentrer dans le rang d'autres éléments plus nombreux de l'opposition armée.

Au niveau régional, la dégradation des relations bilatérales entre le Tchad et le Soudan a des conséquences très fâcheuses sur le terrain, tout particulièrement pour les civils. Les incursions terrestres et aériennes au-delà des frontières n'améliorent pas une situation déjà grave. Les deux pays doivent comprendre que leur intérêt n'est pas d'entrer en conflit, mais de coopérer. Il leur faut absolument changer de ton et d'approche. Bien des accords ont été promulgués, mais il reste à les appliquer. Selon la Turquie, la voie à suivre pour un règlement politique durable réside dans une médiation de haut niveau inspirée des accords existants, qui prenne en considération les intérêts complexes et la dynamique en jeu tout en comportant les incitations voulues.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier M. Victor Da Silva Angelo, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2009/359).

La situation sécuritaire dans la zone d'opérations de la MINURCAT a continué à se dégrader du fait du banditisme et de l'activité des rebelles. Malheureusement, cela a eu des répercussions directes sur la situation humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. De nombreux réfugiés et personnes déplacées ont encore grand besoin d'aide humanitaire. Non moins troublant est l'effet des activités de groupes armés de bandits durant la période à l'examen. Ils ont causé des pertes humaines non négligeables et mis en danger la vie du personnel humanitaire dont ils limitent la liberté de circulation, ce qui a un impact négatif sur la remise de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

Nous nous félicitons de l'évolution positive intervenue dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 entre le Gouvernement tchadien et l'opposition politique. En particulier, nous nous félicitons du consensus réalisé sur le cadre législatif élaboré pour les élections, ainsi que des modalités de création de la Commission électorale nationale indépendante. Nous notons aussi avec satisfaction que le recensement progresse, ce qui rendra finalement possible de déterminer les circonscriptions électorales et de tenir les élections.

Le dirigeant de notre révolution et Président de l'Union africaine, le colonel Muammar Al-Kadhafi, a réaffirmé son souci de rétablir la paix dans l'est du Tchad, en République centrafricaine et au Darfour. La Libye croit qu'il est possible de mettre fin au conflit au moyen de solutions politiques d'ensemble dans la région, consolidant du même coup la paix et la sécurité internationales. Nous aimerions donc voir les groupes rebelles du Tchad s'asseoir avec les représentants du Gouvernement afin d'appliquer l'accord de Syrte d'octobre 2007. La Libye aimerait aussi voir tous les groupes d'opposition tchadiens s'associer à un effort de réconciliation nationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord signé à Tripoli entre le Gouvernement tchadien et trois groupes d'opposition.

La Libye continue aussi à soutenir le processus politique en cours en République centrafricaine afin de

préserver les acquis des entretiens politiques de décembre 2008. À ce sujet, nous renvoyons aux résultats positifs les plus récents des efforts de médiation de la Libye, qui ont abouti à la signature d'un accord entre le Gouvernement de la République centrafricaine et des groupes armés dirigés par M. Abdoulaye Miskine, accord qui les a réintroduits dans le processus politique.

Nous voudrions aussi réaffirmer l'importance de consolider les efforts vers la paix en République centrafricaine. Nous saluons les efforts faits par le Gouvernement, les parties intéressées au niveau local, la Commission pour le renforcement de la paix et les acteurs internationaux et régionaux. Nous espérons que la communauté internationale prêtera son appui aux projets servant la paix et le développement, car ils sont un facteur important aux fins de consolider la stabilité et la paix.

La Libye est consciente de l'impact direct des relations entre les Gouvernements tchadien et soudanais sur la sécurité et la situation humanitaire dans l'est du Tchad et au Darfour. Nous saluons donc les activités de médiation du Gouvernement qatarien et sa coopération avec le dirigeant de notre révolution et Président de l'Union africaine, le colonel Muammar Al-Kadhafi, pour veiller à ce que les accords signés entre les parties soient appliqués afin de normaliser les relations entre les pays.

Concernant le déploiement de la MINURCAT dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, nous notons avec satisfaction les efforts de M. Angelo et de tout le personnel de la Mission, qui travaillent dans des conditions fort dangereuses. Nous exprimons notre préoccupation de constater que le personnel de la Mission n'a pas été déployé en totalité. Nous espérons que ce sera rapidement fait, de manière à résoudre les problèmes relatifs au manque de matériel et de personnel et à équiper la Mission pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Nous espérons que la MINURCAT sera aussi déployée dans les zones de tension situées au nord-est de la République centrafricaine. À cet égard, nous saluons le rôle positif joué par le Détachement intégré de sécurité (DIS) s'agissant d'améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés et les principales villes de l'est du Tchad en dépit de conditions difficiles, qui résultent tant du manque de sécurité que d'un équipement insuffisant. Nous espérons que le DIS sera renforcé et son déploiement accéléré.

Nous jugeons très utile le plan de travail joint en annexe au rapport du Secrétaire général, intitulé « Critères, indicateurs de progrès et activités essentielles : 2009-2011 ». Nous sommes conscients de la nécessité de développer ces critères à tous les niveaux – militaire, humanitaire et politique. Cela dit, nous ne sommes pas favorables à ce qu'un délai soit imposé, même s'il est nécessaire d'en établir un, parce que la coordination doit être basée sur des prévisions pratiques. Dans le cas contraire, cela enverrait un message erroné aux différents partis politiques, aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Nous devons être réalistes. Des progrès peuvent être accomplis rapidement ou retardés pour une raison quelconque, et cela pourrait rendre certaines personnes particulièrement optimistes et d'autres particulièrement pessimistes. C'est pourquoi, nous estimons qu'il serait plus sage de nous en tenir à des critères objectifs et des indicateurs de progrès qui ne sont pas liés à un emploi du temps.

En d'autres termes, nous devons faire en sorte que les critères envisagés soient associés à des indicateurs de progrès vraiment réalistes. Tout cela dépendra de la volonté politique de toutes les parties concernées et de l'aide fournie par la communauté internationale au processus de paix et aux efforts de médiation en cours. Ceci ne doit pas dépendre de délais, puisqu'il est évident qu'ils n'ont pas été très efficaces dans de nombreux conflits de longue date.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer ma déclaration en remerciant le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tchad et la République centrafricaine, M. Victor Da Silva Angelo, pour son exposé de ce matin. Je salue également la présence au Conseil aujourd'hui des Représentants permanents de la République centrafricaine et du Tchad.

Ma délégation reconnaît que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a réalisé des progrès importants pour le meilleur profit de la région. Tout d'abord, elle a apporté son aide au déploiement complet du Détachement intégré de sécurité, en avril 2009, malgré les limites qui ont été signalées aujourd'hui. De même, la MINURCAT a contribué à la conclusion d'accords entre le Gouvernement tchadien et l'opposition dans le but d'adopter un cadre législatif électoral et de créer une Commission électorale nationale indépendante dans le pays. Enfin, elle a participé activement au

contrôle des 1 077 kilomètres de routes déminées et débarrassées des munitions non explosées dans l'est du Tchad.

Malgré tous ces progrès importants, nous sommes préoccupés par le retard dans le déploiement des effectifs autorisés de la MINURCAT. En particulier, nous sommes préoccupés des effets potentiels d'une mission qui opère avec moins de la moitié de ses effectifs au moment où elle devra accomplir ses tâches humanitaires. Nous demandons au Secrétariat de nous tenir informés des progrès dans ce domaine.

Il n'est que trop évident que la situation politique dans la région est délicate. De même, la situation est encore plus compliquée du fait de la relation étroite qui existe entre les situations des pays de la région, principalement le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan. Cette complexité ne doit cependant pas servir de prétexte à l'inaction.

Ma délégation, suivant l'approche que nous avons adoptée avec succès dans le cas d'autres conflits dans le monde, estime que la paix dans la région exige un dialogue politique afin de normaliser les relations entre le Tchad et la République centrafricaine, ainsi qu'entre le Tchad et le Soudan. De même, nous croyons en la nécessité d'adopter des mesures qui instaurent un climat de confiance pour que ces États s'abstiennent de fournir un appui aux groupes rebelles armés qui opèrent sur leur territoire contre leurs voisins respectifs.

Ma délégation insiste sur l'importance qu'il y a à adopter des mesures pour réaliser l'accord de Doha, signé en mai 2009, et l'accord de Dakar, signé mars 2008, entre le Tchad et la République centrafricaine. Il pourrait s'avérer utile d'envisager la possibilité de mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance pour ces accords et pour le conflit.

La situation sécuritaire dans la zone d'activité de la MINURCAT reste tendue du fait de l'intensification de l'activité des groupes armés, de la détérioration des relations entre les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine, et du fait que les deux pays s'accusent mutuellement d'appuyer des groupes armés d'opposition.

Il est préoccupant d'assister à la dégradation de la situation des droits de l'homme dans la région. Il importe de donner suite aux plaintes concernant des incidents visant des travailleurs humanitaires de l'ONU et des organisations non gouvernementales ainsi que

leurs installations, et les violations commises contre d'autres groupes vulnérables, en particulier, les femmes et les enfants.

La violation des droits de l'enfant en République centrafricaine et au Tchad reste un motif de grave préoccupation pour ma délégation. C'est la raison pour laquelle, par notre engagement au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, nous allons tenter de lancer un appel aux groupes armés et aux deux gouvernements pour mettre en place des plans d'action qui contribueront à éviter le recrutement, le nouveau recrutement et l'utilisation des enfants, ainsi qu'un mécanisme de responsabilisation fondé sur la résolution 1612 (2005).

Je saisis cette occasion pour louer les activités de la MINURCAT qui ont permis de confier à l'UNICEF 84 enfants qui avaient été enrôlés de force par les forces tchadiennes, au cours des récents affrontements.

Je voudrais terminer en signalant que ma délégation appuie le plan de travail stratégique proposé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/359), qui nous paraît relativement complet car il comprend les aspects de la protection des civils et des personnels humanitaires, l'aide humanitaire et le renforcement du cadre juridique pour améliorer l'accès à la justice, la sécurité et l'état de droit.

M. Quarrey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations pour remercier le représentant spécial du Secrétaire général, M. Victor Da Silva Angelo, pour l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Nous lui sommes très reconnaissants, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) dans ses travaux jusqu'à ce jour.

La MINURCAT commence clairement à produire des effets sur le terrain, mais la situation dans l'est du Tchad reste très préoccupante. Je ne répéterai pas les remarques formulées par mes collègues, mais il ne fait aucun doute que la situation sécuritaire est très difficile sur place, notamment depuis le mois de mai.

Je voudrais insister sur trois points. Premièrement, la paix au Tchad reste inextricablement liée à la paix au Darfour. Nous avons besoin d'une coopération renforcée entre N'Djamena et Khartoum et de moins d'échanges d'accusations. Les bombardements aériens tchadiens sur le Darfour sont un motif de grave préoccupation pour nous tous. Nous

partageons l'avis du Secrétaire général sur l'importance que revêt la mise en place d'un processus politique entre le Tchad et le Soudan pour apporter une solution durable, et nous réitérons l'appel qu'il a lancé à une réunion du Groupe de contact de Dakar. Ceci doit maintenant être une priorité de haut rang.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'élaboration par l'ONU d'un plan de travail stratégique et des critères contenus dans le rapport. Ils offrent une vision plus claire des progrès accomplis par la Mission vers la réalisation de son mandat et des effets du contexte général sur les progrès de la MINURCAT.

Le seul aspect que ne couvre pas le rapport du Secrétaire général (S/2009/359) est la question du recrutement par les mouvements rebelles dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Il serait intéressant de savoir de la MINURCAT et de M. Angelo, soit aujourd'hui soit dans le prochain rapport, l'ampleur de ce problème et comment il pourrait être réglé.

Troisièmement, nous nous félicitons du plein déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS) et des signes montrant qu'il est de plus en plus efficace. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le DIS a assuré à titre exceptionnel des escortes humanitaires en attendant que la MINURCAT développe ses capacités opérationnelles. À l'avenir, toutefois, il importera de veiller à ce que les services d'escorte du DIS ne s'effectuent pas au détriment de son travail dans les camps de réfugiés, de manière à ne pas remettre en cause le caractère civil de ces camps. Il sera donc essentiel que la MINURCAT assure la responsabilité de ces services d'escorte le plus rapidement possible.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations qui ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Victor Da Silva Angelo, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2009/359).

À l'instar des autres délégations, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 signé entre le Gouvernement et les groupes politiques d'opposition au Tchad, en particulier en ce qui concerne le statut de l'opposition, ainsi que de l'adoption des modalités de mise en œuvre du code électoral et de l'organisation réussie du recensement général de la population.

Comme l'indique le Secrétaire général, non seulement le bon déroulement d'élections libres, loyales, ouvertes à tous et transparentes offrirait une nouvelle chance de réconciliation nationale, mais il s'avérerait aussi une étape décisive pour renforcer le dialogue politique interne, et donc la stabilité politique, dans l'ensemble du Tchad. Nous exhortons le Gouvernement tchadien à tirer parti de cette dynamique positive pour créer les conditions d'un processus politique global et inclusif et pour, espérons-le, s'attaquer aux causes profondes du conflit dans les régions orientales du pays.

Comme cela a été dit précédemment, la clef pour surmonter les faiblesses internes et la vulnérabilité du Tchad réside dans un dialogue politique sans exclusive. Nous encourageons tous les groupes à coopérer sur des questions telles que la protection accrue des droits de l'homme, y compris le droit des réfugiés et des personnes déplacées, notamment les femmes et les enfants, et la lutte contre l'impunité pour les crimes qui ont été commis.

Il est regrettable que cette dynamique politique positive au Tchad ne se retrouve pas au niveau sous-régional. Les relations entre le Tchad et le Soudan se sont gravement détériorées pendant la période à l'examen, et la situation en matière de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine s'est considérablement dégradée en raison des actes de banditisme et des vols à main armée.

En ce qui concerne les relations entre le Tchad et le Soudan, bien que nous nous félicitions du succès initial qu'a constitué la signature de l'Accord de Doha le 3 mai de cette année, nous constatons qu'il a été presque immédiatement suivi d'une attaque lancée par des groupes armés d'opposition tchadiens regroupés au sein de l'Union des forces de la résistance contre l'est du Tchad depuis le Darfour-ouest, avec pour objectif avoué de renverser le Gouvernement tchadien. Cette incursion n'a pas seulement entraîné la dénonciation immédiate de l'Accord de Doha obtenu de haute lutte, mais a aussi précipité une offensive armée tchadienne contre des cibles situées dans le Darfour-Ouest, notamment au moyen de raids aériens, ce qui n'a fait qu'exacerber la situation en matière de sécurité déjà très précaire dans les deux pays. À l'instar du Secrétaire général, la Croatie demande aux deux Gouvernements de cesser d'appuyer les groupes rebelles de part et d'autre de la frontière, et de redoubler d'efforts pour instaurer la confiance mutuelle et désamorcer les tensions dans la région, afin

d'essayer de rétablir un semblant d'ordre et de stabilité.

La Croatie est également préoccupée par la gravité de la situation humanitaire dans l'est du Tchad, où plus de 400 000 réfugiés et personnes déplacées ont besoin d'une aide, sous une forme ou une autre. La présence prolongée des camps de réfugiés et de personnes déplacées dans l'est du Tchad représente un fardeau pour les populations locales, mais fournit aussi aux bandits et aux groupes armés un vaste terrain d'opération. Nous accueillons donc avec beaucoup de satisfaction le déploiement d'éléments de sécurité du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans 12 camps de réfugiés et dans certaines villes clés de l'est du Tchad pour assurer la sécurité. Nous saluons et apprécions à leur juste valeur les efforts de la MINURCAT pour veiller à ce que le DIS reçoive l'appui et la formation dont il a besoin. Nous notons toutefois que le DIS est une force de sécurité communautaire et qu'il n'est pas équipé pour réagir aux incursions militaires à grande échelle.

Enfin, nous constatons que la MINURCAT n'a toujours reçu que moins de la moitié des effectifs autorisés, ce qui pourrait clairement avoir une incidence sur son efficacité. Nous espérons qu'il sera possible à plusieurs pays fournisseurs de contingents d'envoyer des troupes afin que la MINURCAT atteigne son plein niveau d'effectifs d'ici à la fin de l'année. Nous savons également que certains équipements clés font défaut à la MINURCAT, notamment des hélicoptères militaires, et nous espérons que les nouveaux pays qui seront prêts à fournir des contingents garderont cela à l'esprit lorsqu'ils annonceront leurs contributions.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je voudrais m'associer aux autres membres du Conseil pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), M. Victor Angelo, de son exposé. Je salue la participation à la présente séance des représentants du Tchad et la République centrafricaine.

Nous jugeons encourageants les efforts déployés par le Gouvernement tchadien et l'opposition politique pour avancer dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 et le consensus auquel ils sont parvenus sur le cadre législatif des élections. Toutefois, il reste

encore beaucoup à faire pour consolider les acquis obtenus jusqu'à présent. L'attaque des groupes armés d'opposition tchadiens lancée le 4 mai de cette année a montré la fragilité de la situation politique dans le pays.

Nous félicitons le Gouvernement centrafricain de l'organisation du dialogue politique sans exclusive de décembre 2008 et des mesures prises pour favoriser le dialogue, notamment la création d'un Gouvernement largement représentatif le 29 janvier 2009. Cependant nous sommes préoccupés par la rébellion armée dans le nord-est et son impact néfaste sur la stabilité du pays. Nous demandons au Gouvernement et aux groupes armés de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à la rébellion en aplanissant leurs divergences politiques par des moyens pacifiques.

Nous saluons les efforts de médiation de la Jamahiriya arabe libyenne. La normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad est déterminante pour parvenir à une paix globale et durable dans les deux pays et dans la région tout entière. La paix et la stabilité durables dans la région supposent le règlement des conflits internes qui font rage dans ces deux pays.

L'Ouganda félicite la direction et le personnel de la MINURCAT pour le travail accompli. Compte tenu de la contribution précieuse qu'apporte cette Mission, il est essentiel d'accélérer le déploiement de tous les effectifs autorisés pour la MINURCAT, afin qu'elle puisse mieux s'acquitter de son mandat.

Nous nous félicitons de l'élaboration du plan de travail stratégique assorti de critères permettant d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre des activités prévues par la résolution 1861 (2009). Nous prions la MINURCAT d'axer ses efforts sur le renforcement des capacités des institutions nationales, qui est un élément central de sa stratégie de sortie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Je salue le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/359) pour les derniers développements qu'il a portés à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier la MINURCAT et le Représentant

spécial du Secrétaire général, M. Victor Angelo, pour la manière remarquable avec laquelle ils s'acquittent de leur mandat. Qu'ils soient assurés du plein soutien du Gouvernement centrafricain.

La situation qui prévaut dans le nord-est, particulièrement dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute Kotto, demeure préoccupante à plus d'un titre. Car c'est après le dialogue politique inclusif que les affrontements entre certaines forces rebelles et les forces armées centrafricaines ont éclaté, qu'un nouveau mouvement rebelle, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJC), s'est constitué, qu'il y a eu éclatement de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, que des affrontements entre groupes ethniques se sont produits et que des alliances se sont établies. Ces événements ont pour corollaire le déplacement massif de la population, les entraves aux activités humanitaires, économiques, commerciales, pastorales et la prolifération des armes légères. Pour remédier aux nouveaux phénomènes, notamment les tensions ethniques, le Gouvernement a dû intervenir pour essayer de réconcilier les communautés protagonistes, la restauration de l'État étant nécessaire.

La médiation du Gouvernement ne s'est pas fait attendre puisque c'est à lui qu'incombe la responsabilité première d'agir afin de soustraire sa population des affres de l'insécurité. C'est ainsi qu'il s'est engagé dans les pourparlers avec certains groupes rebelles récalcitrants au dialogue politique inclusif. Ces démarches ont abouti à un rapprochement avec le Gouvernement et au ralliement de certains groupes à l'Accord global de paix de Libreville de juin 2008.

Cette convergence est la bienvenue, d'autant qu'elle facilitera la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, très important pour tout pays sortant d'un conflit. Cela s'avère nécessaire à la fois pour répondre aux besoins humanitaires urgents découlant des conflits et pour appuyer le processus de développement socioéconomique.

J'évoquais, dans l'une de mes interventions devant le Conseil, la situation géostratégique du nord-est de la République centrafricaine, formant un côté du triangle avec le Tchad et le Soudan. Cette partie était vitale pour le pays en raison du commerce très actif à l'époque avec Port Soudan, de la transhumance du bétail avec le Tchad, de ses richesses minérales et de sa faune. Depuis lors, cette zone est devenue trop dangereuse pour mener des activités économiques à

cause de l'émergence de groupes rebelles et l'impact de la situation au Darfour-Sud.

Les activités de la MINURCAT, qui est venue remplacée la Force de l'Union européenne dans la région, se sont multipliées, et pour cause. Les sollicitudes dont mon pays fait l'objet de la part de l'Organisation des Nations Unies depuis les crises qui l'ont secoué durant toute une décennie jusqu'à sa sortie, nous prédisposent à coopérer pleinement avec cette institution. Les consultations entre la MINURCAT et le Gouvernement se sont avérées fructueuses, en ce sens que la plupart des discussions entre les deux parties ont souvent abouti à un compromis. Évidemment, la MINURCAT a mandat de prodiguer des conseils et des avis. Pour preuve, le Gouvernement a pu faciliter un couloir purement humanitaire, c'est-à-dire sans escorte armée apparente pour subvenir aux besoins de sa population qui se trouvait entre l'axe Ndélé-Daha situé au-delà de la frontière avec le Tchad.

Connaissant les difficultés de la logistique en République centrafricaine, la MINURCAT a su mettre à la disposition des autorités centrafricaines leurs moyens de locomotion pour leur permettre d'être parfois sur le terrain des opérations. Tel est le cas lorsque des groupes ethniques se sont affrontés dans le nord du pays. Mais, avec le peu de moyens à sa disposition et sur un terrain difficile, la MINURCAT a su apporter son appui au Gouvernement dans des situations de crise.

Nous plaçons ici en faveur d'un renforcement de l'aide à la MINURCAT pour lui permettre de se déployer aisément dans les lieux des opérations. Ces faits ne sont pas anodins et démontrent bien l'engagement de la MINURCAT aux côtés des Centrafricains déplacés ou des réfugiés. Nous restons sensibles à ses actions humanitaires. Nous réitérons notre engagement à soutenir la MINURCAT dans son mandat. Nous renouvelons également notre gratitude à la France qui nous aide également en logistique dans la région du nord.

Mon gouvernement estime que les actions de la MINURCAT, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission de consolidation de la paix devraient être complémentaires dans un pays qui sort de conflit. Dans

sa stratégie de sortie, la MINURCAT a établi le critère de stabilisation de la situation dans le nord-est de la République centrafricaine, avec des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration que nous retrouverons dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais une fois encore lancer un appel pour que le cas de la situation dans le nord-est de la Centrafrique soit sérieusement examiné, sur fond d'une approche sous-régionale, car les enjeux interpellent tous les acteurs sur le terrain. Une autre préoccupation qui s'ajoute demeure l'action des rebelles ougandais de la Lord's Resistance Army, qui ont effectué entre 2008 et 2009 des incursions dans le sud-est, à Obo, faisant des victimes, emportant des vivres et des semences et prenant en otage des hommes valides pour le portage, des femmes et enrôlant aussi des enfants soldats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : Je prends la parole pour dire brièvement quelques mots pour commenter l'excellent rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (S/2009/359), qui vient de nous être présenté par M. Angelo. Mais je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil au cours du mois de juillet

S'agissant de la MINURCAT, je voudrais faire observer que sa mise en place se déroule à la satisfaction de mon pays et de l'ONU. Son rôle positif pour la protection des populations vulnérables, réfugiés, déplacés, humanitaires et autres, doit être reconnu et salué, comme l'ont fait la plupart des intervenants. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et tous les pays épris de paix et de justice, doit œuvrer pour la satisfaction très urgente de ses besoins en hommes et en matériel, afin qu'elle accomplisse efficacement et entièrement son mandat dans des conditions optimales. Que les institutions et pays fournisseurs de ressources humaines et de moyens financiers soient vivement remerciés.

Notre reconnaissance et nos remerciements sont aussi pour les généreux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale destiné au financement du Détachement intégré de sécurité (DIS), cette unité de

police communautaire assez originale dont le rôle sur le terrain est d'une importance capitale. Le financement du DIS est malheureusement préoccupant, si, d'ici la fin de l'année, des efforts financiers supplémentaires ne sont pas accomplis aussi bien par les anciens généreux contributeurs que par des nouveaux. Le Tchad, quant à lui, compte s'engager pour une prise en charge progressive du DIS à l'issue de négociations envisagées pour 2010 avec le Secrétariat de l'ONU.

Je voudrais relever, comme l'ont fait d'ailleurs la plupart des intervenants, que la volonté constante du Tchad de résoudre ses problèmes internes vient d'être illustrée par trois événements majeurs : la fin du recensement de la population, dans la perspective de l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres et transparentes à partir de juin 2010; la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante composée de manière paritaire de 15 membres de la majorité et 15 de l'opposition, avec un Président choisi par consensus entre toutes les parties; le retour au pays, du côté de la légalité, de plusieurs centaines d'éléments des groupes armés venus du Soudan. Je voudrais citer particulièrement ceux du Mouvement national de M. Ahmat Hassabalah Soubiane qui vient de signer le 25 juillet un accord de réconciliation avec le Gouvernement, grâce aux bons offices constants du frère et guide, Muammar Khadafi, et aux médiateurs de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Face à l'agression soudanaise, nous demeurons méfiants et vigilants pour faire face à toute éventualité. Compte tenu de nos déceptions antérieures, du fait des violations par Khartoum des multiples accords de paix, la communauté internationale peut bien comprendre notre méfiance. Mais, contrairement aux récentes allégations de notre voisin soudanais, nous n'avons pas procédé à des survols de son espace aérien, ni à des frappes de groupes armés au Darfour. Curieusement, le Soudan prétend que nous effectuons des survols de son territoire avec des avions de type Jaguar et Mirage, dont notre armée de l'air ne dispose pas.

Nous reconnaissons avoir procédé à des frappes aériennes pour détruire des forces venues du Soudan et regroupées à la frontière, du côté de Tissi, en territoire tchadien. La communauté internationale ne peut pas nous reprocher de faire usage de notre droit légitime et inaliénable de nous défendre par des moyens militaires terrestres et aériens. Toutefois, notre volonté demeure constante et entière pour normaliser nos relations avec le Soudan dans l'intérêt des deux peuples, frères et

voisins. Nous prenons donc bonne note des préoccupations et observations exprimées par tous les intervenants et tâcherons au mieux de leur donner les suites appropriées. Nous réitérons notre entière coopération avec l'ONU pour accomplir leur noble mission de paix dans notre pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Angelo qui va répondre aux observations exprimées et aux questions posées.

M. Angelo : Je vais prendre la parole pour répondre ou pour faire des éclaircissements concernant deux ou trois points. Mais avant cela, avec la permission des membres du Conseil, je voudrais montrer deux ou trois photographies.

La première photographie représente Birao, capitale de la région de Vakaga, qui a été détruite d'au moins 60 % après les deux attaques du mois de juin. C'était une ville qui, jusqu'à début mai, était un centre de commerce assez important, où la vie avait repris. Et depuis lors, c'est une ville pratiquement abandonnée; elle est devenue une ville fantôme. Les gens sont toujours dispersés dans la brousse, et malgré notre déploiement, ils ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour rentrer.

La deuxième photographie est un exemple d'une station de police du Détachement intégré de sécurité (DIS) dans notre zone d'opérations, à l'est du Tchad. On y voit des hommes et des femmes vêtus de bleu, il s'agit d'éléments de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale tchadiennes que nous avons formés comme agents du DIS et que nous accompagnons sur le terrain. Voici encore des femmes du DIS.

Cette photographie représente la prison d'Iriba, à l'est du Tchad. Je n'ai pas voulu montrer les conditions à l'intérieur des murs parce que je ne voudrais pas choquer le Conseil, je vous montre donc seulement les murs extérieurs; on peut imaginer le reste. Nous reviendrons demain sur le travail concernant les prisons, lors de la réunion sur les activités du programme dans l'est du Tchad.

Cette photographie montre une réunion au niveau du règlement des conflits entre communautés. J'en parlerai dans les minutes qui suivent, mais cela montre un exemple concret où les gens de différents groupes ethniques se sont rassemblés et ont discuté, pendant toute une journée dans ce cas-ci, pour essayer de régler leurs conflits.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais faire deux ou trois commentaires à présent. Premièrement, je tiens à remercier les membres du Conseil des aimables propos qui ont été tenus par toutes les délégations concernant le travail de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. Nous avons du personnel en poste dans tout le pays, qui travaille parfois dans des conditions très difficiles. Nous recevons très souvent des plaintes, par exemple, de la part du Détachement intégré de sécurité, selon lesquelles leurs conditions de vie ne sont pas du tout satisfaisantes. Ces plaintes sont fondées, mais lorsque je leur montre les conditions de vie de notre propre personnel, celles-ci ne sont souvent guère meilleures. Je remercie donc les membres du Conseil de leurs aimables propos. Nous promettons de conserver notre engagement et notre attachement, et dans le même temps nous nous efforcerons d'améliorer les conditions de vie et de travail non seulement de notre personnel, mais également du Détachement intégré de sécurité et de ses éléments.

Pour ce qui est du règlement des conflits au niveau communautaire, je voudrais faire deux observations. Il me semble qu'il s'agit d'une activité très importante parce que, bien souvent, ces conflits constituent une source de choix de combattants rebelles s'ils ne sont pas réglés. Très souvent, certains combattants se joignent aux groupes rebelles du fait de nombreux conflits entre divers groupes au niveau communautaire. Ces conflits n'ont pas été dûment réglés, ou n'ont pas fait l'objet d'une bonne médiation, et l'une des parties décide de prendre le chemin du désert et de rejoindre l'un des groupes rebelles.

Le deuxième point important concerne le dialogue communautaire et le règlement des conflits communautaires. Grâce au règlement des conflits, nous établissons les conditions propices au retour des populations déplacées, ce qui est également extrêmement important.

Pour ce qui est du processus de Dakar, nous pensons que les conditions sont réunies pour mettre en place le mécanisme de surveillance des frontières. Nous devons organiser le plus rapidement possible une réunion de tous les membres du Groupe de Dakar, de préférence à Khartoum. La dernière réunion a eu lieu à N'Djamena. En tant que mesure de confiance, cette réunion devrait se tenir à Khartoum, et au cours de cette réunion, le Tchad, le Soudan et les autres membres du processus de Dakar devraient convenir de

la mise en œuvre immédiate de ce mécanisme de surveillance des frontières.

Comme je l'ai déjà dit, je pense que les conditions sont réunies pour y parvenir. Le but est de faire en sorte que, de part et d'autre de la frontière, un certain nombre de mesures de confiance soient prises avant la prochaine réunion du processus de Dakar. Je compte sincèrement sur les différents pays engagés dans le processus pour prendre ces mesures de confiance et convoquer cette réunion.

S'agissant du DIS, on a évoqué la discipline. Je dois dire qu'avec le Gouvernement tchadien, nous avons pris très au sérieux ces questions de discipline. Tous ceux qui se sont mal comportés ont été expulsés du DIS. Je dois également signaler que le pourcentage de cas graves de manquement à la discipline est d'environ 3 %. Cela est satisfaisant selon les normes acceptées, car très souvent le taux d'indiscipline dans ce type de force est de l'ordre de 5 %. Nous connaissons effectivement des problèmes de discipline, toutefois non seulement nous avons été en mesure de résoudre ces problèmes, mais nous avons également pu maintenir leur pourcentage à l'intérieur de la fourchette normale pour ce type de force.

L'approche du DIS est extrêmement novatrice dans le sens où elle combine des mécanismes de sécurité internationaux et des mécanismes de sécurité nationaux renforcés. Nous devons veiller à ce que le DIS soit une expérience couronnée de succès. Nous avons besoin de ressources et nous devons également nous assurer que chacun comprenne que l'un des critères essentiels du succès de notre présence au Tchad est la mise en œuvre fructueuse du concept du DIS.

À l'instar de tous les membres du Conseil, nous sommes également préoccupés par les retards dans le déploiement. Nous exhortons tous ceux qui se sont engagés à apporter leur contribution à la force, à le faire dès que possible. Nous exhortons aussi tous ceux qui sont déjà déployés à envisager une prolongation de leur présence, dans le cas où ils comptaient partir dans un avenir proche. Nous avons véritablement besoin de la présence de tous. Je puis assurer le Conseil que, si nous sommes pleinement déployés, nous pouvons changer la situation dans l'est du Tchad. Le Conseil peut prendre note de mes propos, et nous en reparlerons lors d'une prochaine réunion du Conseil. Nous changerons la donne dans cette région; nous devons simplement faire en sorte d'y être pleinement

déployés. Bien entendu, nous avons également besoin de moyens militaires.

Nous sommes très préoccupés par la situation qui prévaut au nord-est de la République centrafricaine. Depuis le début du mois de mai, nous avons constaté une grave détérioration de la situation. Nous avons observé une prolifération des milices ethniques et des armes. Récemment, nous avons également pu voir certaines milices franchir la frontière pour entrer au Darfour et y chercher un appui de la part de leurs amis et parents afin qu'ils les aident dans leur lutte contre d'autres groupes. Cela nous préoccupe vivement.

Nous essayons de faire en sorte que les fonds dont nous disposons à Birao soient utilisés au mieux. Nous ne demandons pas de fonds supplémentaires. Nous essayons d'utiliser au mieux les ressources limitées dont nous disposons dans la région, et nous créons les conditions de sécurité nécessaires au travail politique que le Gouvernement de la République centrafricaine est censé entreprendre dans la région. Nous leur fournissons non seulement l'environnement sûr dont ils ont besoin pour effectuer leur travail de médiation et leur travail politique, mais nous leur

apportons également un appui logistique qui tient compte des moyens très limités du Gouvernement à Bangui.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur les critères et le plan de travail. La délégation du Royaume-Uni a demandé des chiffres et une analyse concrets sur la question du recrutement dans les camps. Nous ferons certainement écho à cette demande dans le prochain rapport. C'est un problème très sérieux. Nous examinons différentes approches et stratégies à traiter. Ce travail est en cours, et nous reviendrons devant le Conseil avec non seulement une analyse, mais également des mesures concrètes que nous avons l'intention de mettre en œuvre, ou que nous appliquerons déjà à ce moment précis, en fonction de notre capacité sur le terrain, notamment pour ce qui est des effectifs de la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.